

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 6 juillet 2022 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers :

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #4 - François Lemieux

Est/sont absents:
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #5 - Cédric Beaulieu
Siège #6 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2022-07-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller François Lemieux,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 14 JUIN 2022

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2022 MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT 189-2021

8.2 - DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2022

8.3 - ATTRIBUTION DU VOLET DÉVELOPPEMENT AU CONSEILLER FRANÇOIS LEMIEUX

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

10 - VOIRIE

10.1 - REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MADAME STÉPHANIE LACHANCE, DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

10.2 - DEMANDE D'OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE : TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST - PHASE 4

10.3 - RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST - PHASE 4 - DÉCOMPTE DE PAIEMENT NO 1 À CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

12.1 - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - FRANCE THIBAUT, ING. EXPERT CONSEIL

12.2 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - CARACTÉRISATION DE DIVERS MATÉRIAUX - USINE D'ÉPURATION ET USINE DE FILTRATION

12.3 - DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PAR MONSIEUR LÉO BOLDUC

12.4 - ACHAT D'UNE POMPE DOSEUSE - USINE DE FILTRATION

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 - RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION ACCORDÉE PAR LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLÈRE 9200-6659 QUÉBEC INC.

14 - LOISIRS ET CULTURE

14.1 - ÉQUIPE QUÉBEC - CHAMPIONNAT CANADIEN DE BALLE RAPIDE - U15 MASCULIN 2022

15 - PÉRIODE DES QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-07-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-07-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de juin 2022 pour un montant de 86 966.59 \$.

AMAZON.CA	PAPIER HYGIÉNIQUE-COMPLEXE	91,97
CARRIERES RIVE-SUD INC.	GRAVIER - 7ÈME RANG	161,85
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	FORMATION-CITAM-ALERTE-22-06-2022	236,85
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	MESSAGERIE CELL. JUIL. À SEPT.	386,32
CHOUX GRAS (LES) - COOP. DE SOLIDARITÉ	AMÉNAGEMENT POTAGERS-PARC	624,21
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE DE BORDURES DE BÉTON	677,26
CONSTRUCTIONS H.D.F. INC. (LES)	BALYAGE MÉCANIQUE DES RUES	6 596,70
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	DONS REÇUS PARC DES CHUTES	2 512,35
CRÉAPHISTE	JOURNAL JUILLET 2022- 20 PAGES	682,47
DÉCOLAM INC.	3 COMPARTIMENTS DE TOILETTES	5 777,49
ECO VERDURE	ENGRAIS-TERRAIN BELLE-SOCCER	291,81
EMCO CORPORATION	49 POCHES ASPHALTE FROIDE	507,04
EMS INFRASTRUCTURE INC.	MODIFICATION USINE ÉPURATION	4 022,75
ENTREPRISES PASCAL GIROUX	PELLE-FEU-RG ST-CHARLES-27-05	402,41
ÉQUIPE QUÉBEC U15	COMMANDITE CHAMPIONNAT BALLE	50,00
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU POTABLE	192,01
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU USÉE	578,32
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. +ANALYSES EAU USÉE	259,84
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE-FOSSÉS-FOURCHE EST	3 207,80
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE-FOSSÉS-RG ST-JOSEPH	6 861,13
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUN.	CONGRÈS 2022	1 034,78
FINANCIERE GM	LOCATION CAMION GMC-JUILLET	784,63
FRANCE THIBAUT, ING.	SERVICE ACCOMPAGNEMENT-USINE	1 115,26
GRAVIER SAINT-RAPHAËL	PIERRE-JEU-PETIT PARC-RURALITÉ	677,29
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTR. USINE ÉPURAT.-31 JOURS	1 719,47
JACQUES CARON INC.	PRODUITS DE NETTOYAGE	132,30
JACQUES CARON INC.	CRÉDIT RETOUR PAPIER HYG.	- 71,27
M.R.C. DE BELLECHASSE	FRAIS DOSSIER-VENTE POUR TAXES	188,67
M.R.C. DE BELLECHASSE	PERMIS-TRAVAUX RIVERAINS	30,00
MAGASIN H. LETOURNEAU INC.	PIÈCES CLÔTURE FROST	75,08
MAGASIN H. LETOURNEAU INC.	PORTE-TUYAU-PINCES	86,79
MAGASIN H. LETOURNEAU INC.	PORTE CHALOIS+PIÈCES TOILETTES	86,30
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES DE JUIN	8 608,54
MINISTRE DES FINANCES (MTQ)	MISE À JOUR ANN. -VÉH. LOURDS	70,00
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON	DÉPLACEMENT-CONGRÈS ADMQ	39,75
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP-USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-POSTE DE REFOULEMENT	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE-VOIRIE-AQU+EGOUT-INCENDIE	894,29
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	PIÈCES-ARROSOIR-JARDINIÈRES	76,37
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	TRANSPORT PIÈCE CAMION GMC	13,80
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	RACCORD-COLLIÈRE-ESSUIE-TOUT	82,29
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES AQUEDUC+BORNE FONTAINE	494,47
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES DE JUIN	3 001,14
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-JUIN	2 887,72
SAVARIA	FIBRE À JEUX CERTIFIÉE-PETIT PARC	4 155,11
SERRES LALIBERTÉ INC.	JARDINIÈRES-FLEURS-CROCHETS	2 240,15
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL JUILLET	129,60
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCE COURRIELS	29,32
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCES COLLECTIVES-JUILLET	1 723,52
TELUS QUÉBEC	TÉL.+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	558,09
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOCOP. D.G.	60,41
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	FEUILLES AQUA ACE	141,42
TRANSPORT BERVON LTEE	TRANSPORT GRAVIER ST-RAPHAEL	345,40
TRANSPORT BERVON LTEE	TRANSPORT CAMION 10 R. FOSSETS	7 064,93
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HON. PROF. RÉCLAMATION WSP	3 724,73
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	HON. PROF. RÈGLEMENT EMPRUNT	1 437,19
WEBLEX DESIGN INC.	LICENCE-CONSEIL SANS PAPIER	3 294,44
WSP CANADA INC.	AGRANDISSEMENT-GARAGE-RECIM	3 621,71
		86 966,59 \$

Adopté unanimement par les conseillers.

**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL
TENU LE 14 JUIN 2022**

**6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU
CONSEIL**

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

2022-07-04

**8.1 - AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
201-2022 MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU
RÈGLEMENT 189-2021**

AVIS DE MOTION est donné par Marie-Ève Caron, conseillère, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal sera soumis pour adoption le règlement 201-2022 « Règlement modifiant certains articles du règlement numéro 189-2021 établissant un programme de rénovation domiciliaire "Rénovation Québec - Municipalité d'Armagh" ».

Marie-Ève Caron, conseillère fait le dépôt et la présentation du projet de règlement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Une copie du projet de règlement est déposée, tel que ce projet de règlement est soumis à ce jour au conseil.

**8.2 - DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 201-2022**

Le projet de règlement est présenté par Suzie Bernier, mairesse dont l'objet et la portée sont les suivants :

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 201-2022**

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le montant total disponible aux fins du « Programme de rénovation domiciliaire ». L'enveloppe budgétaire maximale de la Municipalité s'élève à 30 000 \$.

Et :

L'article 17 - Délai de réalisation des travaux est modifié afin que les travaux de rénovation se terminent au plus tard le 31 mars 2023.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
MRC DE BELLECHASSE**

PROJET DE RÈGLEMENT 201-2022

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 189-2021 ÉTABLISSANT UN
PROGRAMME DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE «
RÉNOVATION QUÉBEC-MUNICIPALITÉ D'ARMAGH »**

ARTICLE 1 : Modification de l'article 11 « Montant total disponible aux fins du programme »

Le programme dispose d'un fonds monétaire constitué par des contributions égales de la Municipalité et de la Société d'Habitation du Québec. L'enveloppe budgétaire maximale de la municipalité s'élève à 30 000 \$. Ce montant peut être diminué en fonction de la contribution accordée par la Société d'Habitation du Québec pour l'année financière 2022-2023.

ARTICLE 2 : Modification de l'article 17 « Délai de réalisation des travaux »

Les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2023, après la délivrance du certificat d'admissibilité. Après ce délai, à moins d'une autorisation préalable du représentant municipal, le dossier sera fermé et le propriétaire perdra le bénéfice de la subvention.

Une demande de prolongation de ce délai pourra être étudiée par la Municipalité sur présentation d'une justification écrite du propriétaire.

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, dir.gén./greff.-très.

2022-07-05

8.3 - ATTRIBUTION DU VOLET DÉVELOPPEMENT AU CONSEILLER FRANÇOIS LEMIEUX

ATTENDU QUE suite à la nomination de M. François Lemieux, conseiller il a lieu de déterminer ses mandats au sein du Conseil municipal;

ATTENDU QUE M. Lemieux a évoqué son intérêt de contribuer à la revitalisation de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE M. Lemieux désire s'impliquer de différentes façons telles que :

- Activités communautaires (épluchette, activités dans le petit parc, etc.)
- Festival
- S'impliquer dans l'avenir de l'église
- Développement domiciliaire
- Immeuble à logements
- Demande de révocation de radiation du Comité de développement d'Armagh

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil attribue le volet développement à M. François Lemieux,

conseiller dont il a exprimé son intérêt de contribuer à la revitalisation de la Municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

10 - VOIRIE

2022-07-06

10.1 - REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MADAME STÉPHANIE LACHANCE, DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

De remercier Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, Adjointe parlementaire du ministre de la Famille, relativement à sa recommandation pour l'obtention de l'aide financière au montant de 17 600 \$ allouée à la municipalité d'Armagh dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration ».

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-07-07

10.2 - DEMANDE D'OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE : TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST - PHASE 4

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de son règlement d'emprunt 200-2022, concernant les travaux de réfection du rang de la Fourche Ouest - phase 4;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un emprunt temporaire avant de procéder à son financement à long terme ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller François Lemieux,

1^o Que ce Conseil demande au Centre financier Desjardins de Bellechasse l'ouverture d'un emprunt temporaire d'un montant de 1 173 163 \$ pour les travaux de réfection du rang de la Fourche Ouest - phase 4.

2^o Que Suzie Bernier, mairesse et Sylvie Vachon, directrice générale soient autorisées à signer au nom de la municipalité d'Armagh tout document nécessaire relatif à l'emprunt temporaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-07-08

10.3 - RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST - PHASE 4 - DÉCOMPTE DE PAIEMENT NO 1 À CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.

ATTENDU QUE les travaux de réfection du rang de la Fourche Ouest – phase 4 ont débutés le 27 juin dernier;

ATTENDU QUE plusieurs items au bordereau de soumission ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller François Lemieux,

QUE la Municipalité d’Armagh, sur recommandation de monsieur Zakaria Jarine du service infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 105 452.93 \$ incluant les taxes à Construction Abénakis inc. en lien avec le paiement du décompte no 1 pour les travaux de réfection du rang de la Fourche Ouest – phase 4 (N/Réf. : 037-ING-2003).

Ce montant est financé à même le règlement d’emprunt 200-2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

2022-07-09

**12.1 - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE - FRANCE THIBAUT, ING. EXPERT
CONSEIL**

ATTENDU QUE Mme France Thibault a présenté une nouvelle offre de services professionnels afin de fournir assistance à la municipalité en ingénierie dans différents dossiers;

ATTENDU QUE les projets suivants sont en développement et nécessiteront des services d’ingénierie : mise en service de la station d’épuration, suivi « Description des ouvrages d’assainissement », mise aux normes du bâtiment de l’usine d’épuration, finalisation du formulaire de l’eau potable, suivi de mise à jour du plan d’intervention, assistance dans la programmation de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que la municipalité d’Armagh accepte la proposition de France Thibault, ing. Expert Conseil pour de l’assistance en ingénierie municipale pour un montant forfaitaire de 10 000 \$ (taxes en sus), jusqu’à concurrence de 69 heures.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-07-10

**12.2 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS -
CARACTÉRISATION DE DIVERS MATÉRIAUX - USINE
D'ÉPURATION ET USINE DE FILTRATION**

ATTENDU QUE la recommandation de Diane Gervais architecte, la Municipalité a demandé des prix le 16 juin dernier à deux (2) entreprises pour faire la vérification de la présence d’amiante dans les bâtiments à l’usine de traitement des eaux usées et à l’usine de filtration ;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues soit des firmes ENGLOBE et GESFOR :

Nom de la firme	Prix (taxes en sus)
ENGLOBE	3 250.00\$
GESFOR	2 970.00\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme et que le bordereau de prix ne comporte pas d'erreur;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que la municipalité mandate la firme GESFOR au montant de 2 970 \$ (taxes en sus) pour faire les vérifications d'usage relativement à la présence d'amiante dans les 2 bâtiments d'eau potable et d'eaux usées.

Que la demande de la Municipalité en date de 16 juin, la soumission de GESFOR et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

Que la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires invités.

Que ce budget soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-07-11

**12.3 - DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PAR MONSIEUR LÉO BOLDOC**

ATTENDU QUE M. Léo Bolduc a déposé une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout pour le terrain situé au 148, Route 281 Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil autorise le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal de la propriété de M. Léo Bolduc situé au 148, Route 281 Sud.

Que la municipalité informe M. Bolduc qu'il doit s'engager à payer 50% des coûts de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout selon l'estimé fourni par le directeur des travaux publics.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-07-12

**12.4 - ACHAT D'UNE POMPE DOSEUSE - USINE DE
FILTRATION**

ATTENDU QUE nous devons mettre aux normes une pompe doseuse de chlore à l'usine de filtration;

ATTENDU QU'une demande prix a été faite auprès de deux fournisseurs;

Nom du fournisseur	Prix (taxes en sus)
SM-EAU-EXPERT	4 649.00\$
CHEMACTION	5 346.00\$

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que la Municipalité accepte l'offre la plus basse déposée par SM-EAU
EXPERT pour une pompe doseuse au montant de 4 649 \$ avant taxes,

Que ce budget soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-
2023.

Adoptée unanimement par les conseillers.

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-07-13

**13.1 - RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION ACCORDÉE
PAR LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE
SABLIÈRE 9200-6659 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE le 14 septembre 2017, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) accordait à 9200-6659 Québec inc. une autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 4 275 608 et 4 275 609 du cadastre rénové de la Province de Québec pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le 14 septembre 2022, la décision de la CPTAQ viendra à échéance et que l'exploitation et la restauration du site ne sont pas complétées à ce jour;

ATTENDU QUE les limites de la demande de renouvellement d'autorisation sont légèrement modifiées par rapport à celles de l'autorisation de 2017 et que la superficie totale est de 7,82 hectares plutôt que 7,7 hectares;

ATTENDU QUE la superficie totale de la demande de renouvellement d'autorisation se situe toujours sur une partie des lots 4 275 608 et 4 275 609 du cadastre rénové de la Province de Québec;

ATTENDU QU'en vertu des articles 58.1 et 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit étudier la demande, faire une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé relativement à la conformité au règlement de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du dossier par le fonctionnaire autorisé, celui-ci est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

1° de recommander favorablement la demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie de 7,82 hectares par 9200-6659 Québec inc. sur une partie des lots 4 275 608 et 4

275 609 du cadastre rénové de la Province de Québec;

2° de transmettre une copie de la résolution à Ressources Environnement en vue d'acheminer le dossier complet à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Adopté unanimement par les conseillers

14 - LOISIRS ET CULTURE

2022-07-14

14.1 - ÉQUIPE QUÉBEC - CHAMPIONNAT CANADIEN DE BALLE RAPIDE - U15 MASCULIN 2022

ATTENDU QUE, du 3 au 7 août prochain, se tiendra à Wilmot en Ontario, le Championnat Canadien de balle rapide U15 masculin;

ATTENDU QUE la région de Bellechasse et du Centre-du-Québec participera avec une équipe afin de représenter le Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est sollicitée financièrement par Jordan Beaulieu participant au Championnat Canadien;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil contribue financièrement au Championnat Canadien de balle rapide U15 masculin par l'entreprise de Jordan Beaulieu participant à cette activité pour un montant de 50.00\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

15 - PÉRIODE DES QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2022-07-15

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Qu'à 20:03, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière